



## **Communiqué de presse**

### **Le CSPJ identifie ses priorités pour une action plus efficace au service de la justice**

Port-au-Prince, le 21 mars 2014 – Le Président du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ), Maître Anel Alexis Joseph a clôturé aujourd'hui l'Atelier de travail sur son diagnostic institutionnel et son développement des capacités en présence de Javier Niño Pérez, Ambassadeur de l'Union européenne en Haïti, et d'Aboubacar Touré, Directeur adjoint du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Le Président du CSPJ a déclaré : « Plus d'une année s'est écoulée depuis l'installation des membres du Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire en tant qu'organe d'administration, de contrôle, de discipline et de délibération de ce pouvoir. Aujourd'hui encore, faute de ressources financières et humaines suffisantes, le Conseil ne dispose pas d'une organisation susceptible de lui permettre de réaliser objectivement ses différentes missions et attributions constitutionnelles et légales pour mériter toute la confiance du public».

Cet atelier avait pour but d'effectuer un diagnostic des réalisations de l'institution à date pour une meilleure organisation et un fonctionnement plus efficace. L'enjeu est de développer une vision stratégique, de renforcer ses structures administratives et d'améliorer le fonctionnement des Cours et Tribunaux de la République. Une feuille de route a été adoptée qui trace les perspectives des activités prioritaires à court, moyen et long termes.

A la clôture de l'atelier, l'Ambassadeur de l'UE, Javier Nino Pérez a déclaré : « Pour l'UE il est essentiel que le CSPJ, en tant que pilier du système judiciaire et de l'Etat de droit en Haïti, soit dans les meilleures conditions pour remplir au mieux et au plus vite son rôle. Je me réjouis de la qualité du travail de l'atelier et de l'adhésion forte de l'ensemble du CSPJ à la consolidation de l'organisation. »

Et d'ajouter : « L'appui de l'UE se réalise en partenariat avec le PNUD qui dispose d'une expertise et d'une expérience forte dans l'appui à la justice. Notre action vise à soutenir le CSPJ mais s'inscrit dans le respect le plus total de la souveraineté cette noble institution. »

L'atelier de cette semaine est partie intégrante d'un projet de coopération entre le CSPJ, l'UE et le PNUD qui se déploie sur 12 mois. Spécifiquement, cette coopération permettra de développer les capacités stratégiques et opérationnelles de cette jeune institution. Ce renforcement vise non seulement à parfaire l'organisation et le fonctionnement du CSPJ, mais aussi à améliorer le fonctionnement et le contrôle régulier des Cours et Tribunaux pour favoriser l'accès à la justice des citoyens et citoyennes haïtiens.

L'assistance et les savoir-faire technique de l'Union européenne et du PNUD permettent de mobiliser une équipe pluridisciplinaire qui fournit une expertise pour initier et accompagner le renforcement des capacités et s'assurer que le processus porte fruits.

«Je félicite les membres du CSPJ et le personnel de l'administration qui poursuivent avec énergie et enthousiasme, ce processus de développement des capacités. Cette volonté de se doter d'une

vision stratégique et de répondre à ses propres défis aura un impact positif, et sur l'institution et la population Haïtienne tout entière», a ajouté le Directeur adjoint du PNUD.

**Pour de plus amples informations, veuillez contacter :**

Me Max Elibert, Conseiller au CSPJ, Responsable des Relations publiques, +509 2816 1895, [melibert2002@yahoo.fr](mailto:melibert2002@yahoo.fr)

Raphaël Brigandi, Chargé des affaires politiques et des relations avec la presse de l'UE, +509 37 12 21 68, [raphael.brigandi@eeas.europa.eu](mailto:raphael.brigandi@eeas.europa.eu)

Guillaume Joachin, PNUD, +50938729372 [guillaume.joachin@undp.org](mailto:guillaume.joachin@undp.org)

---

*Le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire est l'organe d'administration, de contrôle, de discipline et de délibération de ce pouvoir. Agissant au nom et pour le compte de l'Etat, le CSPJ joue un rôle central dans le respect de l'indépendance de la magistrature, dans l'amélioration du fonctionnement régulier des Cours et Tribunaux et veille à la déontologie judiciaire.*